



**KPMG S.A.**  
**Bretagne Océan**  
Immeuble Bassam  
12 Quai Armand Considère  
CS 42923  
29229 Brest Cédex 2  
France

Téléphone : +33 (0)02.98.31.98.31  
Télécopie : +33 (0)02.98.31.98.30  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

*Maison de Quartier de Bellevue*  
*Association*  
**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Maison de Quartier de Bellevue Association

1, rue de Quercy - BP 23153 - 29231 Brest Cédex 3

*Ce rapport contient 11 pages*

Référence : PG-192-070

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.  
Bretagne Océan  
Immeuble Bassam  
12 Quai Armand Considère  
CS 42923  
29229 Brest Cédex 2  
France

Téléphone : +33 (0)02.98.31.98.31  
Télécopie : +33 (0)02.98.31.98.30  
Site internet : www.kpmg.fr

## Maison de Quartier de Bellevue Association

Siège social : 1, rue de Quercy - BP 23153 - 29231 Brest Cédex 3

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée Générale de l'Association de la Maison de Quartier de Bellevue,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Maison de Quartier de Bellevue relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le Conseil d'Administration relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

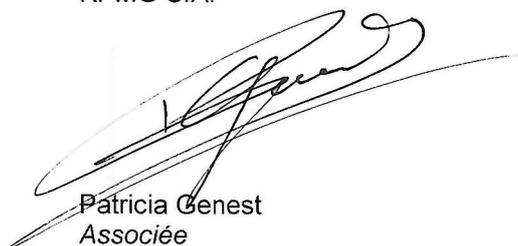
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Brest, le 7 juin 2019

KPMG S.A.



Patricia Genest  
Associée

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	3 407	3 407		59	-59	-100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	85 125	75 179	9 946	14 078	-4 132	-29.35
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	20 016		20 016	20 016			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	5 337		5 337	4 352	985	22.63	
<b>Total I</b>	<b>113 885</b>	<b>78 585</b>	<b>35 299</b>	<b>38 504</b>	<b>-3 205</b>	<b>-8.32</b>	
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	54 277		54 277	37 747	16 531	43.79
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	225 743		225 743	263 843	-38 101	-14.44	
Charges constatées d'avance (3)	807		807	1 682	-875	-52.04	
<b>Total III</b>	<b>280 826</b>		<b>280 826</b>	<b>303 272</b>	<b>-22 445</b>	<b>-7.40</b>	
Comptes de Régularisation							
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>394 711</b>	<b>78 585</b>	<b>316 126</b>	<b>341 776</b>	<b>-25 651</b>	<b>-7.51</b>	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	15 287		15 287			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	6 600		6 600			
	Report à nouveau	179 639		166 068		13 571	8.17
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	<b>-18 529</b>		<b>13 571</b>		<b>-32 100</b>	<b>-236.53</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>	<b>182 997</b>		<b>201 526</b>		<b>-18 529</b>	<b>-9.19</b>	
	Comptes de liaison						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	6 664		6 664			
	Provisions pour charges	47 987		49 762		-1 775	-3.57
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	4 550		16 562		-12 012	-72.53
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	<b>Total III</b>	<b>59 201</b>		<b>72 988</b>		<b>-13 787</b>	<b>-18.89</b>
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	2 569				2 569	
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 061		9 029		3 032	33.58
	Dettes fiscales et sociales	53 310		45 639		7 671	16.81
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 057		3 550		-2 493	-70.23
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	4 930		9 044		-4 114	-45.49
	<b>Total IV</b>	<b>73 927</b>		<b>67 262</b>		<b>6 665</b>	<b>9.91</b>
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>316 126</b>		<b>341 776</b>		<b>-25 651</b>	<b>-7.51</b>

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

68 997 58 218

2 569

Attestation de présentation des comptes

CRK CONSEIL

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises	511		-2 583		3 095	119.80
Production vendue de Biens et Services	67 823		73 044		-5 220	-7.15
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	400 295		407 384		-7 089	-1.74
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	26 333		14 476		11 858	81.92
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	149		5		145	NS
<b>Total I</b>	<b>495 112</b>		<b>492 324</b>		<b>2 788</b>	<b>0.57</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises	502		739		-237	-32.08
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	115 153		99 645		15 507	15.56
Impôts, taxes et versements assimilés	8 098		8 423		-325	-3.86
Salaires et traitements	276 464		266 516		9 949	3.73
Charges sociales	92 841		86 357		6 484	7.51
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 018		4 651		367	7.89
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	12 203		4 189		8 014	191.30
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	7		92		-85	-92.47
<b>Total II</b>	<b>510 285</b>		<b>470 612</b>		<b>39 673</b>	<b>8.43</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>-15 172</b>		<b>21 713</b>		<b>-36 885</b>	<b>-169.88</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	1 341		1 327		14	1.02
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	<b>1 341</b>		<b>1 327</b>		<b>14</b>	<b>1.02</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>						
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>1 341</b>		<b>1 327</b>		<b>14</b>	<b>1.02</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-13 832</b>		<b>23 040</b>		<b>-36 871</b>	<b>-160.03</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 844		82		6 762	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>	<b>6 844</b>		<b>82</b>		<b>6 762</b>	<b>NS</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 442		5 077		-2 635	-51.89
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	20 971				20 971	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>	<b>23 414</b>		<b>5 077</b>		<b>18 336</b>	<b>361.16</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>-16 570</b>		<b>-4 995</b>		<b>-11 574</b>	<b>-231.70</b>
Impôts sur les bénéfices (IX)	140				140	
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>503 297</b>		<b>493 733</b>		<b>9 564</b>	<b>1.94</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>533 838</b>		<b>475 689</b>		<b>58 149</b>	<b>12.22</b>
<b>Solde intermédiaire</b>	<b>-30 541</b>		<b>18 044</b>		<b>-48 585</b>	<b>-269.25</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	12 012		9 577		2 435	25.43
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			14 050		-14 050	-100.00
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	<b>-18 529</b>		<b>13 571</b>		<b>-32 100</b>	<b>-236.53</b>

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

DISPENSE D'ANNEXES

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>PRODUITS</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>						
<b>CHARGES</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
Prestations						
<b>TOTAL</b>						